

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2021 - Délibération n° 2021/06/06

**Objet : PROGRAMMATION DE LA PHASE 5 DU CTMA SOURCES EN ACTION ET SON PLAN DE FINANCEMENT –
VOLETS TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE ET INDICATEURS DE SUIVI**

L'an deux mille vingt et un, le 25 juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 18 juin 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – FINI Alain – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – WEIMANN Véronique – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – POITOU Delphine – LAINE Joël – DERIEUX Nicolas – DEFEMME Catherine – CANFORA Carmine – NOURRISSAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMARY Corinne – DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – SUCHAUD Michelle – BENABDELMALEK Clément – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – BOURDEIX Dominique – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre.

Pouvoirs (Cf. loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
2. Mme VELLEINE-DEMARY donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
4. Mme SUCHAUD Michelle donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS Franck
5. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme LAGRAVE Annick
6. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à M. LAINE Joël
7. M. FERRAND Marc donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain
8. M. BOURDEIX Dominique donne pouvoir à M. ROYERE Joël
9. M. GRENOUILLET Jean-Yves donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine
10. M. CALOMINE Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
11. M. LAGRANGE Serge donne pouvoir à M. MAGOUTIER Gérard
12. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
13. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry

Suppléances : Mme WEIMANN Véronique remplace M. VALLAEYS Gaël – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : Mme POITOU Delphine.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	37	50			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
50					

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CIATE Bourgneuf Royère n°2017/043 du 04 avril 2017 validant le nouveau programme d'actions pour la restauration des milieux aquatiques et humides Sources en actions 2017-2021 et autorisant le dépôt d'une demande de Déclaration d'Intérêt Général.

Vu l'arrêté n°23-2018-05-17-001 portant Déclaration d'Intérêt Général et autorisation environnementale des travaux d'aménagement des cours d'eau du bassin versant de la Vienne dans le cadre du Contrat Territorial « Vienne amont 2 » par la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

Vu la délibération n° 20210605 du 25/06/2021 Relative à la vente de l'étang-tourbière de Prugnolas.

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Au regard de la programmation inscrite au Contrat Territorial Milieux Aquatiques Sources en actions 2017-2021 et des orientations budgétaires définies à la séance du conseil communautaire du 20 mai 2021, trois propositions de travaux de restauration de la continuité écologique ont été présentées et discutées en Conseil communautaire.

Au regard des règles du Contrat, considérant qu'il s'agit de la dernière phase du CTMA 2017-2021, toute opération qui ne fera pas l'objet d'une demande de financement en 2021 ne pourra pas être financée ultérieurement dans le cadre du Contrat en cours. Une inscription au prochain Contrat (2024-2029) sera toutefois envisageable.

Conformément à la décision de vente de l'étang-tourbière de Prugnolas, Monsieur le Président propose de retenir la 1^{ère} option suivante :

Effacement de la digue de l'étang de Prugnolas + Aménagement de 2 ouvrages privés sur le ruisseau de Haute-Faye + indicateurs de suivi associés :

NOM OUVRAGES	Dépenses prévisionnelles en € HT	Aide Région Nouvelle-Aquitaine		Aide Agence de l'eau Loire-Bretagne		Aide Conseil Départemental de la Creuse		Autofinancement	
		Taux d'aide	Montant d'aide sollicité	Taux d'aide	Montant d'aide sollicité	Taux d'aide	Montant d'aide sollicité	Taux d'aide	Montant d'autofinancement
EFFACEMENT DIGUE DE L'ETANG-TOURBIERE DE PRUGNOLAS	97 405,00 €	50,00%	48 702,50 €	50,00%	48 702,50 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
EQUIPEMENT PASSAGE BUSE EN AVAL DE PRUGNOLAS	33 759,00 €	10,00%	3 375,90 €	0,00%	0,00 €	10,00%	3 375,90 €	80,00%	27 007,20 €
EQUIPEMENT ANCIENNE DIGUE D'ETANG EN AVAL DE PRUGNOLAS	33 396,00 €	10,00%	3 339,60 €	0,00%	0,00 €	10,00%	3 339,60 €	80,00%	26 716,80 €
INDICATEURS DE SUIVI	4 200,00 €	0,00%	0,00 €	50,00%	2 100,00 €	0,00%	0,00 €	50,00%	2 100,00 €
TOTAL	168 760,00 €	32,84%	55 418,00 €	30,10%	50 802,50 €	3,98%	6 715,50 €	33,08%	55 824,00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire :

- Valide le programme d'actions des volets travaux continuité écologique et indicateurs de suivi de la phase 5 du CTMA Sources en action (2017-2021) présenté dans la présente délibération.
- Valide le plan de financement des volets travaux continuité écologique et indicateurs de suivi de la phase 5 du CTMA Sources en action (2017-2021).
- Autorise le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil Départemental de la Creuse conformément au plan de financement présenté.
- Autorise le Président à déposer les dossiers de déclaration et/ou demande d'autorisation de mise en œuvre des travaux auprès des services de l'Etat compétents.
- Autorise le Président à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires pour la bonne exécution des travaux retenus.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

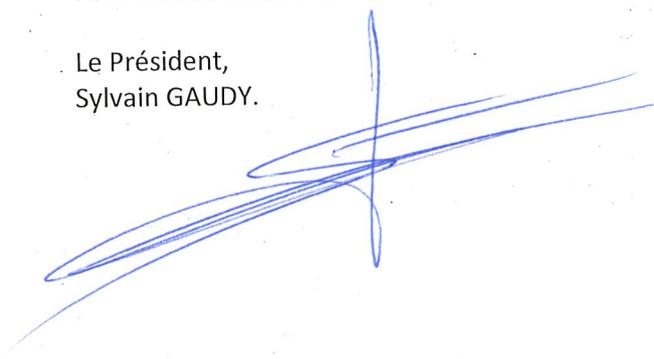
SLOW

ID : 023-200067189-20210625-20210606-DE

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the printed name 'Sylvain GAUDY'.